

## Édito

### Grand débat national

## Réussir le débat



Beaucoup de maires se sont interrogés sur l'attitude à tenir à l'occasion du Grand débat organisé par le gouvernement. Les choses sont aujourd'hui clarifiées et la proposition que nous avons faite, le 18 décembre dernier, est aujourd'hui parta-

gée par tous les acteurs de cette initiative, y compris le président de la République ainsi qu'il l'a exprimé lors de sa rencontre avec les maires de Normandie. Nous avons dit qu'en premier lieu, chaque maire est libre de faire ce qui lui paraît le plus approprié dans sa commune. Nous recommandons ensuite de faciliter l'organisation matérielle et d'apporter une contribution au débat lui-même. Mais, en aucun cas de porter la responsabilité des réponses que la crise actuelle appelle de la part du gouvernement.

Les maires ont le sens des responsabilités et le respect des institutions. Ils ne sont pas des corps intermédiaires, mais des élus du suffrage universel.

Leur voix est aujourd'hui écoutée par le chef de l'État, leurs liens avec les Français sont unanimement salués et la confiance que ceux-ci leur accordent a progressé. Nous ne défendons pas des intérêts corporatistes, nous ne servons aucun parti, nous ne sommes en compétition avec personne, nous croyons simplement que la commune a un avenir au service des Français.

Nous faciliterons donc le débat avec les Français, mais celui-ci doit ouvrir des perspectives à celles et ceux qui y participeront. Nous proposons que la synthèse des propositions qui sortiront de cette consultation fasse l'objet d'une véritable négociation entre l'État et les partenaires sociaux et territoriaux pour aboutir à des résultats concrets et partagés. Pour notre part, nous porterons à cette occasion la demande d'une nouvelle avancée de la décentralisation, meilleure réponse au besoin de proximité qui s'exprime aujourd'hui.

FRANÇOIS BAROIN



## Le projet de loi Santé discuté à l'AMF

De nombreux élus se sont réunis fin janvier à l'AMF lors d'une réunion sur les hôpitaux locaux, puis lors de la commission Santé de l'AMF, commune avec France Urbaine, à laquelle participait le directeur adjoint de cabinet de la ministre des Solidarités et de la Santé, venu présenter le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé. Le projet de loi Santé découle de la présentation faite par le président de la République en septembre dernier du plan « Ma Santé 2022 ».

Les élus présents ont fait part de leur très fort engagement pour maintenir une offre de soins de proximité, de qualité à un coût supportable pour leurs administrés et ce alors que l'accès aux soins ne relève pas d'une compétence obligatoire pour les municipalités. Ils souhaitent être étroitement associés à la gouvernance des politiques de santé au plan national comme local. Ils attendent des agences régionales de santé une véritable aide à l'ingénierie et l'instauration d'un dialogue équilibré. Ils demandent notamment à retrouver leur place au sein des conseils d'administration des hôpitaux, à être associés à la mise en place des futures communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), attendent un renforcement de la place qui leur est attribuée dans les projets territoriaux de santé et sont favorables à un rapprochement des liens entre la médecine

de ville et la médecine hospitalière. Naturellement, les maires et présidents d'intercommunalité ne demandent pas à avoir une voix prédominante sur les décisions purement médicales liées à la qualité et à la sécurité des soins offerts, notamment dans les hôpitaux locaux, mais ils considèrent, qu'en matière de santé, la première des sécurités pour leurs administrés est la proximité.

Le projet de loi Santé devrait être présenté en conseil des ministres le 13 février puis discuté au Parlement d'ici la fin du mois de mars pour une adoption avant l'été. Plusieurs articles du projet de loi concernent directement les communes et EPCI, l'AMF a en conséquence demandé à être concertée, notamment sur la rédaction des ordonnances relatives à la modification des missions et de la gouvernance des hôpitaux de proximité. De façon plus générale, l'AMF considère que la mise en œuvre des politiques de santé doit reconnaître l'expertise qu'ont les élus locaux de leurs territoires et s'appuyer utilement sur celle-ci. L'investissement fort des maires et présidents d'intercommunalité, doublé de leur parfaite connaissance de leur territoire justifient leur demande d'être très étroitement associés à l'ensemble des décisions impactant l'offre de soins dont bénéficient leurs administrés. Voir [www.amf.asso.fr/réf](http://www.amf.asso.fr/réf).  
BW39236 et BW39251

# Parité dans le bloc communal : le HCE et l'AMF appellent à légiférer

Alors que la tendance converge vers un partage plus égalitaire des responsabilités locales entre les femmes et les hommes – en témoigne la multiplication des lois sur la parité depuis plus de 15 ans – certaines institutions échappent encore à ces règles : les communes de moins de 1 000 habitant.e.s et les intercommunalités.

Et le constat est sans appel : en l'absence de contrainte paritaire, l'égalité n'advient pas. C'est ainsi que les femmes ne représentent qu'un tiers des conseils des intercommunalités, un peu plus d'un tiers des conseils des communes de moins de 1 000 habitant.e.s, et seulement 20 % des exécutifs des intercommunalités. Une autre zone blanche subsiste, à tous les échelons territoriaux : le tandem à la tête des exécutifs du bloc communal.

C'est pour casser cette dynamique que le Haut Conseil à l'égalité (HCE) et l'AMF, avec l'AdCF, Villes de France, l'APVF et France urbaine, travaillent sur le sujet de la parité à l'échelon local. Dans leurs travaux récents sur la parité dans les communes et les intercommunalités,



ces instances font des propositions très complètes, qui convergent vers un objectif commun : atteindre, à terme, la parité dans les conseils et les exécutifs du bloc communal. Pour renforcer la parité dans toutes les communes et dans les intercommunalités, le HCE et les associations nationales d'élus locaux appellent ainsi de leurs vœux l'introduction dans la loi de deux dispositifs :

- l'alignement des règles paritaires strictes qui s'appliquent dans les communes de plus de 1 000 habitant.e.s aux communes de moins

de 1 000 habitant.e.s. Les élections se dérouleraient au scrutin de liste paritaire par alternance, sans panachage possible ;

- l'application de la parité aux fonctions de maire et de premier ou première adjoint.e pour les communes, et aux fonctions de président.e et de premier ou première vice-président.e pour les intercommu-

nalités. Les deux fonctions ne pourraient pas être exercées par deux élu.e.s du même sexe. Le Haut Conseil à l'égalité et les associations nationales d'élus locaux appellent les parlementaires à déposer une proposition de loi dans les plus brefs délais. Les prochaines élections municipales et communautaires se tiendront en 2020.

Le calendrier oblige à agir rapidement afin de débattre de cette question, exigence d'égalité, de justice et de démocratie.

Voir [www.amf.asso.fr/réf.BW39231](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39231)

## #MaCommuneJyTiens

L'AMF a lancé, à l'occasion de son dernier Congrès, la première vague de sa campagne de communication nationale signée Les Maires de France et portée par le hashtag #MaCommuneJyTiens. La deuxième vague de la campagne vient d'être lancée et se déroulera jusqu'en août. Elle a été conçue autour de visuels qui montrent que la commune est au rendez-vous des temps forts de la vie de chacun. Un concours photo sur Instagram sera également lancé afin que les citoyens s'approprient cette campagne en témoignant des bienfaits apportés par les services de leur commune à leur quotidien. Le kit de communication du deuxième temps, personnalisable avec votre logo est d'ores et déjà à votre disposition sur [MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr](http://MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr)

## Saisine de l'AMF sur la réforme de la justice

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a saisi Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la Justice, par courrier du 17 janvier, sur le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice, notamment sur le redéploiement des lieux de justice.

Si l'AMF a bien noté que l'intention du gouvernement est de maintenir tous les tribunaux de grande instance qui continueront à gérer les contentieux de masse (contrats civils, la responsabilité civile, la famille etc...), le risque d'éloigner l'offre de justice en spécialisant les tribunaux sur certaines problématiques est à bien mesurer. Cette proposition de spécialisa-

tion de certains contentieux ne peut intervenir que dans le respect de l'équilibre des territoires, en concertation avec les élus, et en apportant certaines garanties en ce sens dans la loi. En effet, cette réorganisation de la justice doit être réellement guidée par une amélioration du service rendu au justiciable et en aucun cas être phagocytée par l'optimisation de la réorganisation des services de façon uniquement comptable.

En l'état, le texte ne garantit pas que cette réforme ne constituera pas un vecteur d'accroissement des inégalités territoriales, en termes d'attractivité des territoires et d'accès à la justice pour nos concitoyens.

## La parité dans les exécutifs intercommunaux

La délégation aux droits des femmes du Sénat a organisé le 17 janvier 2019 une table ronde sur la parité dans les intercommunalités. Le constat est posé d'une parité pour le moins fragilisée dans les intercommunalités depuis l'application de la loi NOTRe alors même que leur rôle stratégique s'affirme. Lors de cet échange, Cécile Gallien et Édith Gueugneau, co-présidentes du groupe de travail de l'AMF, Promotion des femmes dans les exécutifs locaux, ont évoqué leurs travaux et les propositions concrètes en résultant, validées par le Bureau de l'AMF. Elles ont présenté les résultats d'une enquête menée l'été dernier et pour laquelle plus de 7 601 élues ont répondu ; puis elles ont développé les propositions présentées en juillet dernier, notamment les binômes paritaires pour le tandem maire/1<sup>er(e)</sup> adjoint(e) et président(e)/1<sup>er(e)</sup> VP ainsi que l'extension de l'obligation de listes alternées et paritaires pour les communes de moins de 1 000 habitants. Ces deux propositions ont fait l'objet d'un rare consensus parmi les différents acteurs présents qui ont conclu à la nécessité de les traduire rapidement dans un texte de loi.

## Adopter la résolution de l'AMF

Adoptée à l'unanimité, la Résolution générale du 101<sup>e</sup> Congrès porte le mandat de négociation qui est celui de l'AMF pour les prochains mois. En effet, les maires et les présidents d'EPCI demandent au gouvernement l'ouverture de négociations autour de sept sujets relatifs aux ressources et à l'autonomie financière des communes et EPCI, et à l'égalité d'accès aux services publics dans tous les territoires. Il est en effet nécessaire que l'État et les collectivités travaillent ensemble afin d'apporter des réponses aux attentes des citoyens. C'est pourquoi les maires et présidents d'intercommunalité tendent une main vers l'État pour renouer le dialogue et construire ensemble. Les communes qui le souhaitent sont appelées à voter une motion de soutien à cette Résolution générale en conseil municipal.

Voir [www.amf.asso.fr/réf.BW39123](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39123)

## Rdv des professionnels

Le 22 janvier a eu lieu à l'AMF un Rendez-vous des professionnels consacré à la loi de finances 2019 et la loi de finances rectificative 2018. Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF et président de la commission Finances et fiscalité locales a ouvert cette rencontre, visant à offrir des éléments d'information et d'analyse sur les réformes affectant le bloc communal. Retrouvez en ligne l'intégralité des échanges en vidéo ainsi qu'une note de présentation de la loi de finances 2019 et des dispositions concernant le bloc communal.

Voir [www.amf.asso.fr/réf.CW39211](http://www.amf.asso.fr/réf.CW39211)

## Vœux Territoires Unis



Les premiers vœux de Territoires Unis ont eu lieu le 21 janvier au Sénat. En présence des présidents des trois associations d'élus – François Baroin, Dominique Bussereau et Hervé Morin – et du président du Sénat, Gérard Larcher, ils ont été l'occasion d'évoquer la crise sociale et territoriale qui touche le pays et le Grand débat national organisé par le gouvernement. Les trois associations souhaitent son succès, vont y contribuer ensemble en formulant des propositions pour réformer la fiscalité locale, et en appelant à un « acte III de la décentralisation ».

En effet, pour François Baroin, la « légitimité », la « connaissance du terrain » et la « capacité de faire » des élus locaux plaident pour cette décentralisation des pouvoirs, qui permettra à l'État de se concentrer sur l'essentiel.

Les trois présidents ont enfin rappelé que l'essentiel résidait dans la forme que prendraient les conclusions du débat : Territoires Unis appelle ainsi l'État à réunir dès le mois de février une « conférence territoriale et sociale nationale » pour synthétiser les idées issues du débat national.

L'initiative Territoires Unis a par ailleurs été récompensée le 6 février par le prix du Trombinoscope 2018 dans la catégorie « élu local de l'année ».

## Le 4 avril : Rencontre AMF sur les communes nouvelles

La 5<sup>e</sup> Rencontre nationale des communes nouvelles aura lieu le 4 avril à l'AMF en présence de François Baroin, président de l'AMF, Philippe Chalopin et Christian Bilhac, co-présidents du groupe de travail Communes nouvelles, et Jean-Marc Vasse, maire référent pour l'accompagnement du mouvement des communes nouvelles.

Elle sera l'occasion de revenir sur les principaux enseignements tirés du succès des communes nouvelles, de s'interroger sur l'après 2020 et mettre en lumière, à travers des expériences concrètes, les opportunités en termes d'organisation des services publics et les bénéfices pour l'ensemble des acteurs de la vie locale, comme les difficultés rencontrées.

Voir [www.amf.asso.fr/réf.BW39202](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39202)

### FRANCOPHONIE

# SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE



Rendez-vous incontournable du printemps, la Semaine de la langue française et de la Francophonie célèbre le français dans toutes ses

dimensions depuis plus de vingt ans. Durant cette Semaine, plus de 1 500 événements se dérouleront partout dans le monde du 16 au 24 mars 2019. Les métamorphoses de

l'écriture seront au cœur de cette nouvelle édition, notamment les nombreuses formes de l'écrit, l'utilisation de l'écriture dans les différents domaines de la société, et les processus d'écriture, d'expression graphique et de mise en page des textes. La Semaine 2019 invitera le grand public et tous les acteurs de l'événement, dont les villes et villages partenaires, à fêter toute la richesse de la langue française à travers des ateliers, animations ludiques, conférences, spectacles.

**CONTACT** [www.semainelanguefrancaise.culture.gouv.fr](http://www.semainelanguefrancaise.culture.gouv.fr)

### SPORT

## FORUM SPORTCOLL



La troisième édition du forum SportColl a eu lieu du 5 au 9 février à Montpellier. Organisé sous le patronage du ministère des Sports, ce rendez-vous national vise à accompagner les collectivités et le mouvement sportif dans la définition, l'application et le développement de leur politique sportive, à travers des conférences et ateliers thématiques, et un espace d'exposition réunissant les principaux acteurs économiques de la filière. David Lazarus, maire de Chambly (60) et co-président du groupe de travail Sport y a représenté l'AMF.

**CONTACT** [www.forumsportcoll.com](http://www.forumsportcoll.com)

### SANTÉ

## CROIX ROUGE FRANÇAISE

Les 15 et 16 avril aura lieu à Cannes une conférence mondiale organisée par la Croix-Rouge française sur le thème « Santé et changements

climatiques : soigner une humanité à +2°C ». Ces deux jours d'échanges réuniront plus de 400 experts, décideurs et acteurs de terrain, pour comprendre les conséquences actuelles et à venir des changements climatiques sur la santé, présenter les dernières innovations et les meilleures pratiques pour répondre à ces enjeux, et mobiliser les citoyens et les décideurs publics et privés afin de relever le plus grand défi de santé publique du XXI<sup>e</sup> siècle.

**CONTACT** <https://worldconference.croix-rouge.fr>

### APPEL A PROJETS

## TROPHÉES SPORT ET MANAGEMENT



Les trophées Sport et Management récompensent des initiatives sportives innovantes sur le plan humain, social ou économique. Les communes qui ont mis en œuvre des poli-

tiques sportives innovantes et efficaces en mobilisant au mieux leurs équipes (conception et exploitation d'équipements, pratiques à l'école et aménagement des rythmes scolaires,

promotion du sport pour tous, sport et citoyenneté...) peuvent participer à cet appel à projet. Les lauréats seront récompensés le 10 avril 2019 à l'Assemblée nationale. Les candidatures sont à déposer jusqu'au 15 mars.

**CONTACT** [www.tps-conseil.com/les-trophees-sport-management/](http://www.tps-conseil.com/les-trophees-sport-management/)

### CULTURE

## FÊTE MONDIALE DU JEU



La 20<sup>e</sup> édition de la Fête mondiale du jeu, organisée par l'Association des ludothèques françaises, aura

lieu le 25 mai. Cet événement est l'occasion pour les ludothèques de mettre en avant leur travail et leurs valeurs, ainsi que de favoriser la pratique du jeu dans les lieux publics et privés, le plus souvent en sortant les jeux hors les murs de la ludothèque et en investissant les places publiques. Ce 20<sup>e</sup> anniversaire sera l'occasion de proposer une nouvelle charte de la Fête mondiale du jeu, pour défendre le jeu en tant que pratique culturelle libre, accessible à tous et pratiquée pour le seul plaisir de jouer.

**CONTACT** [www.kananas.com/associationdesludothèquesfrançaises](http://www.kananas.com/associationdesludothèquesfrançaises)

### CITOYENNETÉ

## JOUR DE LA TERRE



Depuis 48 ans, le Jour de la Terre est célébré chaque 22 avril à travers le monde par des milliers de personnes. Ce mouvement est représenté depuis 1990 en France et au Québec par une

association homonyme, ayant pour mission d'accompagner les personnes et les organisations dans la diminution de leur impact sur l'environnement et de mettre en lumière les acteurs de la transition écologique. Les communes souhaitant organiser des événements à destination du grand public à cette occasion peuvent les inscrire sur le calendrier en ligne de l'association.

**CONTACT** [www.jourdelaterre.org/fr](http://www.jourdelaterre.org/fr)

# Mise en œuvre des temps scolaire et périscolaire

Dans le cadre du retour massif à la semaine scolaire de quatre jours et du déploiement du Plan mercredi à la rentrée 2018, une note de l'AMF fait le point sur les conditions de mise en œuvre possible des différents temps scolaire et périscolaire. Elle précise le cadre juridique d'organisation de la semaine de neuf demi-journées (droit commun devenu minoritaire), de la semaine de huit demi-journées avec cinq matinées et celle de quatre jours, ainsi que les conditions de mise en œuvre des activités périscolaires et du Plan mercredi, suite à la publication d'une instruction du 26 novembre 2018.

Cette dernière rappelle le maintien du fonds de soutien pour les communes dont les écoles sont restées aux quatre jours et demi ainsi que les modalités de versement des aides des CAF pour les activités organisées sous forme d'accueil de loisirs déclaré, précisées dans une lettre circulaire de la CNAF annexée à ladite instruction. Pour ces accueils de loisirs, une bonification du financement des CAF à hauteur de 1 euro par heure et par enfant est accordée dans le cadre du Plan Mercredi. Pour y prétendre, la collectivité doit à la fois modifier ou refaire son projet éducatif territorial (PEDT), selon le cas de figure, ainsi que signer une convention entre le maire ou le président de l'EPCI, le DASEN et la CAF visant à s'engager à respecter la charte « qualité » définie par l'Éducation nationale et

accessible sur <http://planmercredi.education.gouv.fr>. Par ailleurs, s'agissant du projet de loi pour une école de la confiance, l'AMF a souhaité rappeler ses points d'attention dans un récent courrier adressé au ministre de l'Éducation nationale. Elle a notamment réitéré, pour ce qui est des impacts de l'obligation d'instruction à l'âge de trois ans à la rentrée 2019 sur le financement des classes maternelles privées sous contrat d'association, sa demande de compensation financière visant l'ensemble des collectivités concernées compte tenu du basculement du régime actuel de financement facultatif vers un régime de financement obligatoire. Elle souhaite être étroitement associée à l'élaboration du décret d'application.

En outre, l'AMF a demandé de laisser les territoires s'organiser à l'échelon qui leur paraît le plus pertinent, en fonction de leurs besoins spécifiques, et de garantir une école de la proximité dans tous les territoires. Aussi, la création envisagée d'établissements publics locaux d'enseignement international (lycée, collèges et écoles de rattachement), voire d'établissements publics du socle commun (collèges et écoles de rattachement), ne doit pas conduire à accentuer le déséquilibre des offres éducatives entre les territoires. Il en est de même pour la réorganisation des services territoriaux de l'Éducation nationale.

Voir [www.amf.asso.fr/réf](http://www.amf.asso.fr/réf). CW39215

## Outil d'estimation de la DGF

Dans le cadre de la préparation des budgets, l'AMF propose sur son site [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) (onglet Outils), pour la deuxième année, un outil d'estimation de la DGF. Cet outil, accessible à chaque commune et EPCI adhérent, permet d'obtenir une estimation de sa dotation forfaitaire pour les communes, de sa dotation d'intercommunalité et de sa dotation de compensation pour les EPCI. Pour compléter cet outil, vous trouverez aussi une note présentant les principales mesures nouvelles ayant un impact direct sur les budgets 2019.

Voir [www.amf.asso.fr/réf](http://www.amf.asso.fr/réf). CW39234.

## Outil de simulation du calcul de l'impôt

Fin janvier, l'AMF a mis à disposition de ses adhérents, sur son site, un outil d'estimation du montant de l'impôt sur le revenu prélevé sur leurs indemnités de fonction. Plusieurs informations sont utiles pour réaliser une simulation (indemnités de fonction, taux fiscal...). Cet outil intègre les dernières nouveautés (fiscalité allégée pour certains élus, hausse des indemnités et proratisation de l'abattement fiscal en cas de cumul de mandats) et respecte les conditions de confidentialité : aucun rapprochement avec la collectivité concernée et suppression des données saisies après la simulation.

## Déchets chimiques

Les enlèvements des déchets chimiques (produits de bricolage et de jardinage) pourront redémarrer deux à trois semaines après le renouvellement de l'agrément d'EcoDDS. L'AMF a obtenu plusieurs avancées significatives : une procédure accélérée favorise le démarrage rapide des enlèvements, un paiement intégral des soutiens depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un dédommagement des frais engagés pour le traitement des déchets entre le 15 janvier et le 15 février. Voir [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

## LOGEMENTS SOCIAUX

### DES MESURES NON ADAPTÉES

En janvier dernier, les élus du groupe de travail Logement, co-présidé par Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François (51) et Olivier Carré, président de la métropole d'Orléans (45) ont relevé que les mesures relatives aux APL et à la réduction de loyer solidarité entraînent un risque sur la capacité des bailleurs sociaux à investir dans la construction et la rénovation. Ils ont aussi souligné que les mesures de compensation ne sont pas adaptées à la réalité des territoires. Ils ont demandé à ce que la vente de logements sociaux fasse l'objet de mesures d'accompagnement pour éviter dans le temps les copropriétés dégradées. Les nouvelles modalités introduites par la loi ELAN sur le dispositif SRU ont satisfait les élus. Il est important que des mesures incitatives soient trouvées dans le cadre de la gestion en flux des logements sociaux, afin que les publics prioritaires et DALO ne soient plus concentrés dans les mêmes quartiers.

## ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

### DES ORDONNANCES ATTENDUES

Parue le 11 août 2018 au journal officiel, la loi pour un État au service d'une société de confiance habilite, par son article 50, le gouvernement à prendre des ordonnances de simplification visant à faciliter « l'implantation, le développement et le maintien de modes d'accueil de la petite enfance ».

La phase de concertation des travaux, pilotés par la Direction générale de la cohésion sociale, de reprise du cadre normatif applicable aux modes d'accueil de la petite enfance s'est achevée début février. L'AMF a participé activement aux réunions de travail et a soumis une contribution. Elle a défendu l'intérêt supérieur de l'enfant mais rappelé les contraintes économiques des collectivités qui, en raison de leur budget contractualisé, ne peuvent augmenter leurs dépenses de plus de 1,2 % en moyenne. Les ordonnances de simplification sont attendues avant l'été. Retrouvez la contribution de l'AMF sur [www.amf.asso.fr/réf](http://www.amf.asso.fr/réf). BW39252

## La vie du réseau

### Déplacements des élus

Le 2 février dernier, **Philippe Laurent**, secrétaire général de l'AMF, a participé à l'Assemblée générale (AG) de l'Association des maires de Seine-maritime à l'invitation de son président Denis Merville. En présence de plus de 300 élus, il a fait un rappel des combats portés par l'AMF en matière de défense de libertés locales notamment et de lutte contre la prolifération de normes coûteuses et pour les collectivités. **André Laignel**, quant à lui, répondit à l'invitation de Gérard César, président de l'Association des maires de la Gironde, lors de l'AG du 5 février dernier. Devant les 200 élus présents, il a présenté les risques qui pèsent aujourd'hui sur l'autonomie financière des collectivités locales. Il a rappelé le contenu de la résolution générale du dernier Congrès des maires, retraçant l'ensemble des grands sujets sur lesquels l'AMF se bat aujourd'hui, et les a invités à l'adopter en conseil municipal.

### Une délégation québécoise à l'AMF

Une délégation de l'Union des municipalités du Québec, composée d'Alexandre Cusson, président, Suzanne Roy, ancienne présidente et Jasmin Savard, directeur général, a été reçue à l'AMF par François Baroin, président, et les services de l'AMF. Cette visite, suite à la signature d'un accord de partenariat en 2016, a permis de faire le point sur les questions de fiscalité locale et de changements climatiques. Les discussions ont notamment porté sur le pacte fiscal que les municipalités québécoises renégocient avec leur gouvernement, la suppression de la taxe d'habitation en France, la loi GEMAPI et le traitement des matières résiduelles.

### Formation AMF en avril

Le 12 avril prochain, une formation pratique sur la gestion des cimetières se tiendra à l'AMF (75007 Paris). Cette formation a pour objectif de présenter aux élus locaux le cadre réglementaire

relatif à l'organisation et à la gestion des cimetières communaux. Elle leur permettra également d'appréhender les demandes d'autorisation liées aux opérations funéraires soumises à la police du maire et la sécurisation des procédures et pratiques des opérateurs lors des inhumations et exhumations. Cette même formation sera proposée aux élus martiniquais le 13 mai à la Maison des collectivités à Fort de France.

Pour plus d'information : [formation@amf.asso.fr](mailto:formation@amf.asso.fr) ou sur la page Formations des élus du site de l'AMF

### Vade-mecum AMF sur les crèches : signer la charte

Considérant que l'accueil des jeunes enfants doit pouvoir répondre à des impératifs de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, les élus locaux sont attachés au principe d'universalité de la politique familiale. Eu égard à la diversité sociologique, économique, culturelle ou politique des territoires, et en vertu du principe de libre administration dont jouissent les collectivités locales, de nombreuses initiatives ont pu émerger localement pour organiser les procédures d'attribution des places en crèche. Les collectivités qui souhaitent signer cette charte peuvent se faire connaître auprès de [sarah.reilly@amf.asso.fr](mailto:sarah.reilly@amf.asso.fr)

### Pièces d'identité pour voter

L'arrêté du ministère de l'Intérieur du 16 novembre 2018 a établi une nouvelle liste de titres d'identité à présenter lors des opérations électorales, dans les communes de 1 000 habitants et plus. Sont désormais recevables une carte d'identité ou un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans, une carte du combattant avec photographie, un permis de conduire au format « Union européenne »... et à l'inverse, la carte de famille nombreuse SNCF, par exemple, n'est plus acceptée.

Voir [www.amf.asso.fr/réf.BW39239](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39239)

### AGENDA DE L'AMF

- 20 février  
Rencontre AMF sur la « compétence commerce »
- 26 février  
Commission Aménagement et urbanisme
- 5 mars  
Commission Intercommunalité
- 12 mars  
Groupe de travail Alimentation et restauration collective
- 13 mars  
Réunion des présidents d'associations départementales de maires
- Commission Affaires sociales
- 18 mars  
Formation de l'AMF "Réaliser un bilan de mandat"
- 3 avril  
Bureau de l'AMF
- 4 avril  
Rencontre nationale des Communes nouvelles
- Commission Culture

### AGENDA DES AD

- 22 février  
13e Congrès annuel de Corse du Sud
- 8 mars  
Congrès départemental de l'Association des maires de la Somme
- 9 mars  
Assemblée générale des maires du Territoire de Belfort
- 23 mars  
Assemblée générale des maires des Pyrénées-Atlantiques
- 29 mars  
Congrès de l'Association des maires de la Loire et des présidents d'intercommunalité

## LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 365 DE FÉVRIER 2019



**Politiques**  
L'avenir de la décentralisation en débat  
**Dossier**  
Emploi : les collectivités sont sur tous les fronts  
**Pratique**  
Favoriser la marche à pied en ville  
**Juridique** Tout savoir sur la taxe de séjour en 2019

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

### MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 365 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, © Olivier Le Moal/stock.adobe.com, p. 2, © Roland Bourguet, p.3

**amf.asso.fr**

300 000 internautes

visitent chaque mois ce site « ressources »



**L'AMF sur Twitter**  
@l\_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur [https://twitter.com/l\\_amf](https://twitter.com/l_amf)  
21 650 abonnés